

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 JUIN 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-03-20 - TRANSPORTS (8.7) – NOUVELLE CONVENTION DE COMPLEMENTARITE AVEC LA REGION GRAND EST**

**DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 19 JUIN 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane</b> (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), <b>STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre</b> (à compter de la 2023-03-06), <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe</b> (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), <b>GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice</b> (départ à compter de la 2023-03-38), <b>DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia</b> (ayant la procuration de MARTIN Vincent), <b>GASPAR Isabel</b> (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël</b> (ayant la procuration de LALANCE Corinne), <b>CARON Jean-François</b> (ayant la procuration de MARIN Karine), <b>TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard</b> (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), <b>HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine</b> (ayant la suppléance de MANSION François), <b>MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>HARMAND Alde, DICANDIA Chantal</b> (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), <b>ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), <b>ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie</b> (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), <b>MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	5 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Christine ASSFELD LAMAZE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

Le transfert de compétence en 2019 entre la Région Grand Est et la CC2T a nécessité une définition des modalités précises de coopération entre les deux autorités organisatrices de la mobilité, dans un esprit d'optimisation des moyens et dans l'intérêt du service public.

Deux conventions ont alors été établies :

- **Une convention de transfert**, la plus importante et la plus impactante pour la CC2T puisqu'elle fixe le niveau de la contribution régionale annuelle pour la reprise par la CC2T de l'ensemble des transports scolaires sur les 41 communes de l'intercommunalité. Cette contribution est d'environ 1,5 M€ / an au profit de la CC2T.
- **Une convention de complémentarité**, objet de la présente délibération, plus modeste qui fixe :
  - o Les contributions concernant les transports opérés par l'une des AOM au profit de l'autre pour le transport des scolaires (chaque enfant transporté est facturé 121 € / an). En fonction des volumes de scolaires transportés chaque année, des avenants peuvent être établis.  
Au titre de l'année 2022/2023, il a été observé que 15 élèves relevant d'un transport régional ont finalement été pris en compte sur le réseau COLIBRI, soit un montant au profit de la CC2T de  $15 \times 121 \text{ €} = 1\,815 \text{ € TTC}$
  - o La contribution apportée par la Région à la CC2T pour la gestion de l'ex-ligne régulière R440 entre Lay Saint Rémy et Pagny sur Meuse. Cette contribution est de 16 632.29 € TTC / an.
  - o A noter que cette convention précise également que la CC2T a en charge l'entretien des mobiliers mobilité des lignes régionales sur son ressort territorial (poteaux, abris), dans une logique de mutualisation avec les installations de la CC2T (réseau COLIBRI).

Vu la commission mobilité du 25 mai 2023,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve les termes de la convention de complémentarité fixant les relations entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Terres Touloises ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, l'ensemble des avenants nécessaires pour ajuster la contribution annuelle de la Région, ainsi que toute pièce utile nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX